

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2026-031

Date de la convocation : 26/02/2026

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le cinq mars deux mille vingt-six, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS 08-51

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la communauté de communes ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu le dossier de demande de subvention de la Solidarité Paysans déposé en date du 15/02/2026 ;

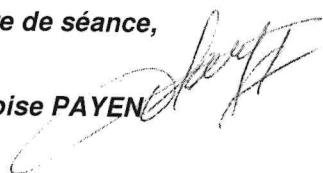
Entendu l'exposé du Président,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER à l'association Solidarité Paysans 08/51 une subvention d'un montant de 1 000 €
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Mme Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT